

COMMISSION NATIONALE D'INDEMNISATION DES DÉGÂTS DE GIBIER

COMMISSION NATIONALE D'INDEMNISATION DES DEGATS DE GIBIER
SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

La Commission nationale d'indemnisation s'est réunie le 28 septembre 2015 et a adopté à l'unanimité le barème des céréales à paille, oléagineux et protéagineux pour la campagne d'indemnisation 2015 suivant la méthodologie habituelle.

Barème des céréales à paille, oléagineux, protéagineux pour la campagne d'indemnisation 2015 (Barème national unique)

Culture	Prix du quintal en Euros	
	Minimum	Maximum
Blé dur	31.50 €	33.90 €
Blé tendre panifiable	13.70 €	16.10 €
Orge de mouture	13.40 €	15.80 €
Orge brassicole de printemps	15.90 €	18.30 €
Orge brassicole d'hiver	13.30 €	15.70 €
Avoine noire	13.10 €	15.50 €
Seigle	14.80 €	17.20 €
Triticale	12.60 €	15.00 €
Colza	34.30 €	36.70 €
Pois	23.00 €	25.40 €
Féveroles	23.80 €	26.20 €

Pour l'avoine blanche, il n'y a pas de barème national, le prix d'indemnisation devra être arrêté en CDCFS lorsque c'est nécessaire.

Pour la paille, dès lors qu'elle est valorisée dans le département, il incombe à la Commission Départementale d'Indemnisation de fixer un barème au tonnage.